Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Délibération n° 2020-01-1

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Budget principal 310

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

r 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Office de tourisme communautaire 311

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – SPANC 312

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Délibération n° 2020-01-4

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Zone communautaire de Baudreix 313

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Piscine Nayeo 315

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – PAE Monplaisir 316

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Extension PAE 318

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – ZAE de Coarraze 319

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Photovoltaïque Assat 510

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Zone Clément Ader 511

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Assainissement collectif 512

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Eau 513

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – GEMAPI 514

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Eaux pluviales 515

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Approbation du compte de gestion 2019 – Zone Aéropolis 516

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis des Commissions Finances et Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

er 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget principal 310

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	4 778 120,30 € (RAR 6 298 714,00 €)
Recettes	:	2 239 806,98 € (RAR 7 103 951,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	14 559 988,48 €
Recettes	:	22 751 895,69 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Communauté de communes du pays de Nay

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget Office de tourisme 311

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	15 728,81 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	26 753,90 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	268 193,06 €
Recettes	:	364 485,56 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget SPANC 312

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	1 423,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	20 231,57 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	121 453,25 €
Recettes	:	154 897,26 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX 313

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	324 955,93 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	45 757,07 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	22 800,02 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget Piscine Nayeo 315

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	632 216,13 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	1 541 131,16 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 312 372,59 €
Recettes	:	1 312 372,59 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget PAE Monplaisir 316

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	54 213,02 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	53 246,56 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget Extension PAE Monplaisir 318

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	2 629 795,22 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	1 231 106,16 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 431 533,06 €
Recettes	:	1 582 741,36 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget ZAE de Coarraze 319

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	129 510,38 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	64 755,19 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	64 755,19 €
Recettes	:	69 588,06 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget Photovoltaïque Assat 510

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	13 361,16 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	95 519,91 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	31 542,42 €
Recettes	:	53 557,67 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget Zone Clément Ader 511

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	96 824,16 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	34 173,57 €
Recettes	:	25,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget Assainissement collectif 512

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	4 678 429,08 € (RAR.1 224 955,00 €)
Recettes	:	4 750 005,21 € (RAR 884 887,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 339 803,50 €
Recettes	:	3 050 398,70 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget Eau 513

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	1 764 122,58 € (RAR 639 686,00 €)
Recettes	:	1 262 513,63 € (RAR 90 000,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	2 438 489,98 €
Recettes	:	4 661 280,32 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Délibération n° 2020-01-28

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : **Vote du compte administratif 2019 – Budget GEMAPI 514**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	16 126,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	473 985,88 €
Recettes	:	302°560,55 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

évrier 2020

Délibération n° 2020-01-29

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du compte administratif 2019 – Budget Eaux Pluviales 515

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	56 451,83 € (RAR 37°385,00 €)
Recettes	:	22°192,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	57 726,00 €
Recettes	:	0,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 33
Nombre de délégués votants : 37

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Michel CASSOU, Vice-Président, hors la présence de M. Christian PETCHO-BAQUÉ, Président, pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	~~PETCHOT-BACQUE Christian~~
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : **Vote du compte administratif 2019 – Budget Zone Aéropolis 516**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif, pour l'exercice 2019, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	1°093 591,33 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	307 707,96 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1°138 287,37 €
Recettes	:	190 863,66 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis des Commissions Finances et du Bureau réunis le 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif pour l'exercice 2019, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Délibération n° 2020-1-31

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Délibération n° 2020-01-31

Objet : Affectation des résultats 2019 - Budget Principal (310)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**2°034 778,75**
- un excédent reporté de :	**6 157 128,46**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**8 191 907,21**
- un déficit d'investissement de :	**2°538 313,32**
- un excédent des restes à réaliser de :	**805 237,00**
Soit un besoin de financement de :	**1 733 076,32**

Suite à la dissolution du syndicat mixte Aéropolis et à l'intégration des budgets source dans la comptabilité de la Communauté de communes du Pays de Nay, il convient de constater un excédent d'investissement de **1 930 010,37 euros**.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	**8 191 907,21**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**1°733 076,32**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**6 458 830,89**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	**608 302,95**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 18/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2020

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Délibération n° 2020-1-32

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Délibération n° 2020-01-32

Objet : **Affectation des résultats 2019 - Budget Office de tourisme (311)**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**78 414,57**
- un excédent reporté de :	**17 877,93**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**96 292,50**
- un excédent d'investissement de :	**11 025,09**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**11 025,09**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	**96 292,50**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**96 292,50**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :EXCÉDENT	**11 025,09**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 18/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2020

Délibération n° 2020-1-34

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Affectation des résultats 2019 - Budget Zone communautaire de Baudreix (313)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**22 800,02**
- un déficit reporté de :	**0,00**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**22 800,02**
- un déficit d'investissement de :	**279 198,86**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**279 198,86**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DÉFICIT	**22 800,02**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**22 800,02**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	**279 198,86**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 18/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2020

Délibération n° 2020-1-35

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Affectation des résultats 2019 - Budget Piscine Nayeo (315)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**0,00**
- un déficit reporté de :	**0,00**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**0,00**
- un excédent d'investissement de :	**908 915,03**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**908 915,03**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DEFICIT	**0,00**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**0,00**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**908 915,03**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 18/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2020

Délibération n° 2020-1-36

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Affectation des résultats 2019 - Budget PAE Monplaisir (316)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**7 923,35**
- un déficit reporté de :	**45 323,21**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**53 246,56**
- un déficit d'investissement de :	**54 213,02**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**54 213,02**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DEFICIT	**53 246,56**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**53 246,56**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	**54 213,02**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 18/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2020

Délibération n° 2020-1-37

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Délibération n° 2020-01-37

Objet : Affectation des résultats 2019 - Budget Extension PAE Monplaisir (318)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**139 782,30**
- un excédent reporté de :	**11 426,00**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**151 208,30**
- un déficit d'investissement de :	**1 398 689,06**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**1 398 689,06**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	**151 208,30**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**151 208,30**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	**1 398 689,06**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 18/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2020

Délibération n° 2020-1-38

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Délibération n° 2020-01-38

Objet : Affectation des résultats 2019 – ZAE de Coarraze (319)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**72,00**
- un excédent reporté de :	**4 760,87**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**4 832,87**
- un déficit d'investissement de :	**64 755,19**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**64 755,19**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	**4 832,87**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**4 832,87**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	**64 755,19**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 18/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2020

Délibération n° 2020-1-39

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Délibération n° 2020-01-39

Objet : **Affectation des résultats 2019 – Photovoltaïque Assat (510)**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**5 629,96**
- un excédent reporté de :	**27 645,21**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**22 015,25**
- un excédent d'investissement de :	**82 158,75**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**82 158,75**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	**22 015,25**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**22 015,25**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	**82 158,75**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETOHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 18/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/02/2020

Délibération n° 2020-1-40

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Délibération n° 2020-01-40

Objet : Affectation des résultats 2019 – Zone Clément Ader (511)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**11 138,43**
- un déficit reporté de :	**23 010,14**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**34 148,57**
- un déficit d'investissement de :	**96 824,16**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**96 824,16**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DEFICIT	**34 148,57**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**34 148,57**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	**96 824,16**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Délibération n° 2020-1-41

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Affectation des résultats 2019 – Budget Assainissement (512)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Vu la délibération n°2019-7-34 relative à la fusion des budgets annexes 312 SPANC et 512 Assainissement collectif

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

Les résultats du budget annexe 312 SPANC sont les suivants :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**25 383,11**
- un excédent reporté de :	**58 827,12**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**33 444,01**
- un excédent d'investissement de :	**18 808,57**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**18 808,57**

Les résultats du Budget assainissement collectif 512 sont les suivants :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**669 360,62**
- un excédent reporté de :	**41 234,58**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**710 595,20**
- un excédent d'investissement de :	**71 576,13**
- un déficit de restes à réaliser de :	**340 068,00**
Soit un besoin de financement de :	**268 491,87**

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter au budget 512 ce résultat de la façon suivante à la suite de la fusion des budgets 312 et 512 :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	**104 503,20**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**268 491,87**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**475 547,34**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	**90 384,70**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

0

Délibération n° 2020-1-42

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Affectation des résultats 2019 – Budget Eau (513)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**903 467,81**
- un excédent reporté de :	**1 319 322,53**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**2°222 790,34**
- un déficit d'investissement de :	**501 608,95**
- un déficit de restes à réaliser de :	**549 686,00**
Soit un besoin de financement de :	**1°051 294,95**

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	**2°222 790,34**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**1°051 294,95**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**1 171 495,39**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	**501 608,95**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Délibération n° 2020-1-43

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Affectation des résultats 2019 – Budget GEMAPI (514)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**48 274,80**
- un déficit reporté de :	**123 150,53**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**171 425,33**
- un déficit d'investissement de :	**16 126,00**
- un déficit de restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**16 126,00**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DEFICIT	**171 425,33**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**171 425,33**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	**16 126,00**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Affectation des résultats 2019 – Budget Eaux pluviales (515)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**27 554,13**
- un déficit reporté de :	**30 171,87**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**57 726,00**
- un déficit d'investissement de :	**34 259,83**
- un déficit de restes à réaliser de :	**37 385,00**
Soit un besoin de financement de :	**71 644,83**

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DEFICIT	**57 726,00**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**57 726,00**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	**34 259,83**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : **Affectation des résultats 2019 – Budget Zone Aéropolis (516)**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**698 494,43**
- un déficit reporté de :	**248 928,28**
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**947 423,71**
- un déficit d'investissement de :	**785 883,37**
- un déficit de restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**785 883,37**

Suite à la dissolution du syndicat mixte Aéropolis et à l'intégration des budgets source dans la comptabilité de la Communauté de communes du Pays de Nay, il convient de constater un excédent de fonctionnement de **1 604 458,67 euros** et un déficit d'investissement de **1 604 455,83 euros**.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	**657 034,96**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**657 034,96**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**2 390 339,20**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Communauté de communes du Pays de Nay * 64800 BENEJACQ *

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la CFE.

Le Président propose d'utiliser la réserve de taux de 0,4 points et d'appliquer pour l'année 2020 à la CFE le taux de 24,99 %.

Après avis de la Commission Finances et du Bureau en date du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 24,99 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Communauté de communes du pays de Nay * 64800 BENEJACQ *

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

évrier 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFNB.

Le Président propose de fixer pour l'année 2020 le taux de TFNB à 1,70 %.

Après avis de la Commission Finances et du Bureau en date du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) à 1,70 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Communauté de communes [illegible] * 64800 BENEJACQ *

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

évrier 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président propose de fixer pour l'année 2020, les taux de TEOM suivants :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	11,31
05	Zone taux réduit	10,18
Zone unique (Département 65)		10,18

Après avis de la Commission Finances et du Bureau en date du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2020 comme ci-après :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	11,31
05	Zone taux réduit	10,18
Zone unique (Département 65)		10,18

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Communauté de Communes du Pays de Nay * 64800 BENEJACQ *

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

évrier 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Délibération n° 2020-01-49

Objet : Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations - Fixation du produit de la taxe pour 2020

(Rapporteur :A . CAPERET)

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts

Vu la délibération n°2018-7-09 en date du 24 septembre 2018 fixant le produit de la taxe Gemapi 2019 à 300 000€

Vu le compte administratif 2019 du budget annexe 514 Gemapi

Il est proposé de fixer à 300 000€ le produit de la taxe Gemapi pour 2020

Après avis de la Commission Finance et du Bureau en date du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 300 000,00€ (trois cent mille euros)
2. **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services fiscaux

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : **Vote du budget primitif 2020– Budget principal (310)**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	18 912 801,00 € (dont 6 298 714,00 de RAR)
Recettes	:	18 912 801,00 € (dont 7 103 951,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	20 648 673,00€
Recettes	:	20 648 673,00€

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : **Vote du budget primitif 2020– Budget Office de tourisme (311)**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	30 769,00 €
Recettes	:	30 769,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	452 743,00 €
Recettes	:	452 743,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : **Vote du budget primitif 2020– Budget zone communautaire de Baudreix (313)**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	602 204,00 €
Recettes	:	602 204,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	775 000,00 €
Recettes	:	775 000,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Communauté de communes du Pays de Nay * 64800 BENEJACQ *

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

20

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2020– Budget Nayeo (315)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	1 374 898,00 €
Recettes	:	1 374 898,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	1 348 445,00 €
Recettes	:	1 348 445,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2020– Budget PAE Monplaisir (316)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	54 214,00 €
Recettes	:	54 214,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	131 561,00 €
Recettes	:	131 561,00 €

Après avis de la Commissions et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2020– Budget Extension PAE Monplaisir (318)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	3 946 629,00 €
Recettes	:	3 946 629,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	3 983 029,00 €
Recettes	:	3 983 029,00 €

Après avis des la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2020– Budget ZAE de Coarraze (319)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	136 512,00 €
Recettes	:	136 512,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	143 912,00 €
Recettes	:	143 912,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Communauté de communes * 64800 BENEJACQ *

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2020– Budget Photovoltaïque Assat (510)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	99 663,00 €
Recettes	:	99 663,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	62 015,00 €
Recettes	:	62 015,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2020– Budget Zone Clément Ader (511)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	128 335,00 €
Recettes	:	128 335,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	181 623,00 €
Recettes	:	181 623,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2019– Budget Assainissement collectif (512)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	7 574 096,00 € (dont 1 224 955,00 de RAR)
Recettes	:	7 574 096,00 € (dont 884 887,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	3 648 391,00 €
Recettes	:	3 648 391,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2020– Budget Eau (513)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	5 168 227,00 € (dont 639 686,00 de RAR)
Recettes	:	5 168 227,00 € (dont 90 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	4 513 829,00 €
Recettes	:	4 513 829,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Communauté de communes Pays de Nay * 64800 BENEJACQ *

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : **Vote du budget primitif 2020– Budget GEMAPI (514)**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	24 726,00 €
Recettes	:	24 726,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	543 347,00 €
Recettes	:	543 347,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : **Vote du budget primitif 2020– Budget Eaux pluviales (515)**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	480 942,00 € (dont 37 385,00 de RAR)
Recettes	:	480 942,00 € (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	558 168,00 €
Recettes	:	558 168,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2020– Budget Zone Aéropolis (516)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	9 222 673,00 €
Recettes	:	9 222 673,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	11 058 371,00 €
Recettes	:	11 058 371,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Vote du budget primitif 2020– Budget Zone ZAE D'ASSON (517)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	:	484 000,00 €
Recettes	:	484 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	968 000,00 €
Recettes	:	968 000,00 €

Après avis de la Commissions Finances et du Bureau du 29 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2020, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : **Budget 512 assainissement collectif - Réaménagement des encours de crédit de la CRCAM Pyrénées Gascogne**

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le réaménagement concerne les encours suivants :

- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51083628072 pour un montant de 800 000 EUR, signée le 29/09/2011 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51080771631 pour un montant de 1 329 936,13 EUR, signée le 23/04/2011 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51080771406 pour un montant de 721 355,44 EUR, signée le 23/04/2011 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51073519641 pour un montant de 492 000 EUR, signée le 06/05/2010 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51067189681 pour un montant de 640 000 EUR, signée le 01/07/2009 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51036958026 pour un montant de 145 000 EUR, signée le 22/06/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51034626967 pour un montant de 180 000 EUR, signée le 19/03/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51034244048 pour un montant de 17 490 EUR, signée le 19/03/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51029247612 pour un montant de 140 500 EUR, signée le 10/07/2036 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51029247301 pour un montant de 565 000 EUR, signée le 06/07/2006 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51020939393 pour un montant de 565 000 EUR, signée le 28/10/2005 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51014976572 pour un montant de 87 200 EUR, signée le 20/07/2004 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51009290560 pour un montant de 314 250 EUR, signée le 25/06/2003 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 40875192801 pour un montant de 141 953,15 EUR, signée le 06/09/2019 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 4812 pour un montant de 40 000 EUR, signée le 10/12/2012 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne

Il est proposé de mettre en place un nouveau Prêt entre la CRCAM Pyrénées Gascogne et la Communauté de Communes du Pays de Nay dont l'objet est le refinancement du capital restant dû des 15 (quinze) encours repris ci-dessus ainsi que des indemnités de remboursement anticipés associées.

VU :

- la Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques,
- la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,
- la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité notamment les articles L. 2121-22, al. 3° ; art.44 pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans les limites fixées par le conseil communautaire y compris la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans les limites fixées par le conseil communautaire,
- la Loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, art. 116-1 (6°) pour la réalisation des actes nécessaires relatifs aux décisions mentionnées au III du L. 1618-2 (dérogation au dépôt des fonds libres au Trésor) et sous réserve du L. 2221-5-1,
- la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés et notamment les articles L. 3211-2 art. 18 pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans les limites fixées par le conseil communautaire y compris la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans les limites fixées par le conseil communautaire, obligations faites d'informer le conseil des décisions du Président ; pour la réalisation des actes nécessaires relatifs aux décisions mentionnées au III du L. 1618-2 (dérogation au dépôt des fonds libres au Trésor) et au a du L. 2221-5-1 dans les limites fixées par le conseil communautaire, obligations faites d'informer le conseil communautaire des décisions du Président,

- la Circulaire NOR INT/B/89/00071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,
- la Circulaire NOR INT/B/92/00212/C du 6 août 1992 relative au remboursement anticipé des emprunts des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- la Circulaire NOR INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992 relative aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités locales et aux établissements publics locaux,
- la Circulaires NOR INT/B/99/00195/C et NOR INT/B/0000108/C des 6 septembre 1999 et 15 mai 2000 relatives à la passation des marchés publics de services bancaires et d'investissement,
- la Circulaire NOR LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003 relative aux régimes des délégations de compétences en matière d'emprunt, de trésorerie et d'instruments financiers,
- la Circulaire NOR ECO/R/04/60116/C du 22 septembre 2004 relative aux conditions de dérogation de dépôt des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 4132-21, L. 4133-1, L. 4221-5, L. 4231-7-1, L. 4231-8, L. 4231-8-2 et L. 1413-1,

- la Convention de Crédit 51083628072 pour un montant de 800 000 EUR, signée le 29/09/2011 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51080771631 pour un montant de 1 329 936,13 EUR, signée le 23/04/2011 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51080771406 pour un montant de 721 355,44 EUR, signée le 23/04/2011 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51073519641 pour un montant de 492 000 EUR, signée le 06/05/2010 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne

- la Convention de Crédit 51067189681 pour un montant de 640 000 EUR, signée le 01/07/2009 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51036958026 pour un montant de 145 000 EUR, signée le 22/06/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51034626967 pour un montant de 180 000 EUR, signée le 19/03/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51034244048 pour un montant de 17 490 EUR, signée le 19/03/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51029247612 pour un montant de 140 500 EUR, signée le 10/07/2036 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51029247301 pour un montant de 565 000 EUR, signée le 06/07/2006 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51020939393 pour un montant de 565 000 EUR, signée le 28/10/2005 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51014976572 pour un montant de 87 200 EUR, signée le 20/07/2004 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51009290560 pour un montant de 314 250 EUR, signée le 25/06/2003 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 40875192801 pour un montant de 141 953,15 EUR, signée le 06/09/2019 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 4812 pour un montant de 40 000 EUR, signée le 10/12/2012 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne

- La proposition commerciale liée au réaménagement global de la dette, faite en date du 25/09/2019 et actualisée le 12/12/2019

La Communauté de Communes du Pays de Nay a demandé au Prêteur CRCAM Pyrénées Gascogne d'étudier un réaménagement de sa dette et plus précisément des 15 contrats d'emprunt visés en objet de la présente délibération.
Il est rappelé que la mise en place d'une telle opération reste soumise aux accords préalables des comités des engagements de la CRCAM Pyrénées Gascogne et du Crédit Agricole CIB.

Article 1er : Principe du réaménagement des crédits visés en objet

Etat de la dette au Crédit Agricole au 31/01/2020, date du réaménagement :

Références du prêt	CRD au 31/01/2020	Prochaine échéance	Périodicité	Taux Client	Type Taux	Montant ICNE*	*IRA financière*	*IRA forfaitaire*	IRA /CRD	Dernière échéance
51009290560	198 558.27 €	05/04/2020	Trimestriel	Taux fixe 4.790%	Fixe	686.90 €	- €	62 772.22 €		05/10/2033
51014976572	57 897.18 €	05/02/2020	Trimestriel	Taux fixe 4.800%	Fixe	671.61 €	- €	22 315.90 €	39%	05/08/2034
51020939393	369 752.29 €	05/04/2020	Trimestriel	Taux fixe 3.590%	Fixe	958.69 €	- €	112 166.21 €	30%	05/10/2035
51029247612	96 189.68 €	10/07/2020	Semestriel	Taux fixe 3.830%	Fixe	214.90 €	- €	38 903.72 €	40%	10/07/2036
51029247301	386 813.10 €	10/07/2020	Semestriel	Taux fixe 3.830%	Fixe	864.20 €	- €	156 445.79 €	40%	10/07/2036
51034626967	130 388.73 €	05/03/2020	Trimestriel	Taux fixe 4.380%	Fixe	904.25 €	- €	56 196.50 €	43%	05/03/2037
51034244048	12 599.74 €	05/03/2020	Trimestriel	Taux fixe 4.250%	Fixe	84.79 €	- €	5 429.86 €	43%	05/03/2037
51036958026	64 315.86 €	05/01/2021	Annuel	Taux fixe 4.570%	Fixe	212.28 €	- €	12 962.03 €	20%	05/01/2027
51067189681	468 181.36 €	05/05/2020	Semestriel	Taux fixe 4.740%	Fixe	5 363.02 €	- €	153 123.40 €	33%	05/11/2034
51073519641	359 875.98 €	01/05/2020	Semestriel	Taux fixe 4.060%	Fixe	3 693.33 €	- €	115 572.73 €	32%	01/05/2035
51083628072	571 864.01 €	05/10/2020	Annuel	Taux fixe 5.180%	Fixe	9 709.62 €	- €	111 973.26 €	20%	05/10/2031
51080771406	555 012.01 €	10/05/2020	Semestriel	Taux fixe 4.260%	Fixe	5 385.47 €	- €	201 679.16 €	36%	10/05/2036
51080771631	895 472.14 €	10/05/2020	Semestriel	Taux fixe 4.210%	Fixe	8 587.08 €	- €	227 704.24 €	25%	10/05/2031
40875192801	141 953.15 €	05/07/2020	Annuel	Euribor + 0.680%	Variable	270.78 €	- €	2 094.66 €	1%	05/07/2030
4812	19 424.33 €	05/06/2020	Semestriel	Taux fixe 4.740%	Fixe	145.78 €	- €	1 399.48 €	7%	05/12/2024
Total	4 328 297.83 €					37 752.67 €		1 280 739.14 €		

1- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 29/09/2011 une Convention de Crédit 51083628072 pour un montant initial de 800 000 EUR (huit cent mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 05/10/2031
Capital restant dû au 31/01/2020 : 571 864.01 EUR
Taux en cours : 5,18% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 111 973.26 EUR pour rembourser ce Crédit.

2- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 23/04/2011 une Convention de Crédit 51080771631 pour un montant initial de 1 329 936,13 EUR (un millions trois cent vingt-neuf mille neuf cent trente-six euros et treize centimes) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 10/05/2031
Capital restant dû au 31/01/2020 : 895 472.14 EUR
Taux en cours : 4,21% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 227 704.24 EUR pour rembourser ce Crédit.

3- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 23/04/2011 une Convention de Crédit 51080771406 pour un montant initial de 721 355,44 EUR (sept cent vingt et un mille trois cent cinquante-cinq euros et quarante-quatre centimes) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 10/05/2036
Capital restant dû au 31/01/2020 : 555 012.01 EUR
Taux en cours : 4,26% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 201 679.16 EUR pour rembourser ce Crédit.

4- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 06/05/2010 une Convention de Crédit 51073519641 pour un montant initial de 492 000 EUR (quatre cent quatre-vingt-douze mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 01/05/2035

Capital restant dû au 31/01/2020 : 359 875.98 EUR
Taux en cours : 4,06% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 115 572.73 EUR pour rembourser ce Crédit.

5- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 01/07/2009 une Convention de Crédit 51067189681 pour un montant initial de 640 000 EUR (six cent quarante mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 05/11/2034
Capital restant dû au 31/01/2020 : 468 121.36 EUR
Taux en cours : 4,74% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 153 123.40 EUR pour rembourser ce Crédit.

6- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 22/06/2007 une Convention de Crédit 51036958026 pour un montant initial de 145 000 EUR (cent quarante-cinq mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 05/01/2027
Capital restant dû au 31/01/2020 : 64 315.86 EUR
Taux en cours : 4,57% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 12 962.03 EUR pour rembourser ce Crédit.

7- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 12/12/2019 une Convention de Crédit 51034626967 pour un montant initial de 180 000 EUR (cent quatre-vingt mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 05/03/2037
Capital restant dû au 31/01/2020 : 130 388.73 EUR
Taux en cours : 4,38% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 56 196.50 EUR pour rembourser ce Crédit.

8- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 19/03/2007 une Convention de Crédit 51034244048 pour un montant initial de 17 490 EUR (dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 05/03/2037
Capital restant dû au 31/01/2020 : 12 599.74 EUR
Taux en cours : 4,25% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 5429.86 EUR pour rembourser ce Crédit.

9- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 06/07/2006 une Convention de Crédit 51029247612 pour un montant initial de 140 500 EUR (cent quarante mille cinq cent euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 10/07/0236
Capital restant dû au 31/01/2020 : 96 189.68 EUR
Taux en cours : 3,83% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 38 903.72 EUR pour rembourser ce Crédit.

10- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 06/07/2006 une Convention de Crédit 51029247301 pour un montant initial de 565 000 EUR (cinq cent soixante-cinq mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 10/07/2036
Capital restant dû au 31/01/2020 : 386 813.10 EUR
Taux en cours : 3,83% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 156 445.79 EUR pour rembourser ce Crédit.

11- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 28/10/2005 une Convention de Crédit 51020939393 pour un montant initial de 565 000 EUR (cinq cent soixante-cinq mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 05/10/2035
Capital restant dû au 31/01/2020 : 369 752.29 EUR
Taux en cours : 3,59% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 112 166.21 EUR pour rembourser ce Crédit.

12- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 20/07/2004 une Convention de Crédit 51014976572 pour un montant initial de 87 200 EUR (quatre-vingt sept mille deux cent euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 05/08/2034
Capital restant dû au 31/01/2020 : 57 897.18 EUR
Taux en cours : 4,80% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 22 315.90 EUR pour rembourser ce Crédit.

13- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 25/06/2003 une Convention de Crédit 51009290560 pour un montant initial de 314 250 EUR (trois cent quatorze mille deux cent cinquante euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 05/10/2033
Capital restant dû au 31/01/2020 : 198 558.27EUR
Taux en cours : 4,79% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 62 772.22 EUR pour rembourser ce Crédit.

14- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 06/09/2019 une Convention de Crédit 40875192801 pour un montant initial de 141 953,15 EUR (cent quarante et un mille neuf cent cinquante-trois euros et quinze centimes) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 05/07/2030
Capital restant dû au 31/01/2020 : 141 953.15 EUR
Taux en cours : Euribor + 0,68% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 2 094.66 EUR pour rembourser ce Crédit.

15- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 10/12/2012 une Convention de Crédit 4812 pour un montant initial de 40 000 EUR (quarante mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :

Echéance Finale du Crédit : 05/12/2024
Capital restant dû au 31/01/2020 : 19 424.33 EUR
Taux en cours : 4,74% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 1 399.48 EUR pour rembourser ce Crédit.

Les Indemnités de Réemploi d'un montant total indicatif de 1 280 739.14 EUR au 31/01/2020 seront, à la demande de L'Emprunteur et en accord avec le Prêteur réintégrées dans le capital du nouveau Prêt de refinancement. Le remboursement et le refinancement du CRD se fera sans mouvement de fonds et après compensation des flux. Les fonds liés au paiement de l'IRA seront réputés versés.

Les intérêts courus non échus dus au titre du remboursement anticipé définitif des Tirages et Prêts concernés par le réaménagement cités ci-dessus, arrêtées au 31/01/2020 seront intégralement payés par l'Emprunteur soit un montant total de 37 752.67 EUR. Le détail de ces intérêts courus non échus sera repris dans les Avis de Remboursement Anticipé Définitif des Tirages et Prêts concernés par le réaménagement qui seront signés par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Article 2 : Souscription d'un nouveau Prêt de refinancement

- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- Domiciliataire : Crédit Agricole CIB
- Montant indicatif (en fonction des IRA totales refinancées et non encore arrêtées à ce stade) : 5 609 036.97 EUR reprenant la somme des CRD des encours refinancés et les Indemnités de Réemploi totales également refinancées
- Durée d'amortissement : 20 ans à compter de la Date du refinancement
- Date indicative du refinancement : 31/01/2020
- Validité de l'autorisation de refinancement : jusqu'au 29/03/2020
- Amortissement du Concours : trimestriel linéaire

Tableau d'amortissement indicatif :

Date de Départ	Date de Fin	Capital Restant dû	Amortissement
31/01/2020	30/04/2020	5 609 036.97	70 112.96
30/04/2020	30/07/2020	5 538 924.01	70 112.96
30/07/2020	30/10/2020	5 468 811.05	70 112.96
30/10/2020	29/01/2021	5 398 698.08	70 112.96
29/01/2021	30/04/2021	5 328 585.12	70 112.96
30/04/2021	30/07/2021	5 258 472.16	70 112.96
30/07/2021	29/10/2021	5 188 359.20	70 112.96
29/10/2021	31/01/2022	5 118 246.24	70 112.96
31/01/2022	29/04/2022	5 048 133.27	70 112.96

29/04/2022	29/07/2022	4 978 020.31	70 112.96
29/07/2022	31/10/2022	4 907 907.35	70 112.96
31/10/2022	30/01/2023	4 837 794.39	70 112.96
30/01/2023	28/04/2023	4 767 681.42	70 112.96
28/04/2023	31/07/2023	4 697 568.46	70 112.96
31/07/2023	30/10/2023	4 627 455.50	70 112.96
30/10/2023	30/01/2024	4 557 342.54	70 112.96
30/01/2024	30/04/2024	4 487 229.58	70 112.96
30/04/2024	30/07/2024	4 417 116.61	70 112.96
30/07/2024	30/10/2024	4 347 003.65	70 112.96
30/10/2024	30/01/2025	4 276 890.69	70 112.96
30/01/2025	30/04/2025	4 206 777.73	70 112.96
30/04/2025	30/07/2025	4 136 664.77	70 112.96
30/07/2025	30/10/2025	4 066 551.80	70 112.96
30/10/2025	30/01/2026	3 996 438.84	70 112.96
30/01/2026	30/04/2026	3 926 325.88	70 112.96
30/04/2026	30/07/2026	3 856 212.92	70 112.96
30/07/2026	30/10/2026	3 786 099.95	70 112.96
30/10/2026	29/01/2027	3 715 986.99	70 112.96
29/01/2027	30/04/2027	3 645 874.03	70 112.96
30/04/2027	30/07/2027	3 575 761.07	70 112.96
30/07/2027	29/10/2027	3 505 648.11	70 112.96
29/10/2027	31/01/2028	3 435 535.14	70 112.96
31/01/2028	28/04/2028	3 365 422.18	70 112.96
28/04/2028	31/07/2028	3 295 309.22	70 112.96
31/07/2028	30/10/2028	3 225 196.26	70 112.96
30/10/2028	30/01/2029	3 155 083.30	70 112.96
30/01/2029	30/04/2029	3 084 970.33	70 112.96
30/04/2029	30/07/2029	3 014 857.37	70 112.96
30/07/2029	30/10/2029	2 944 744.41	70 112.96
30/10/2029	30/01/2030	2 874 631.45	70 112.96
30/01/2030	30/04/2030	2 804 518.49	70 112.96
30/04/2030	30/07/2030	2 734 405.52	70 112.96
30/07/2030	30/10/2030	2 664 292.56	70 112.96
30/10/2030	30/01/2031	2 594 179.60	70 112.96
30/01/2031	30/04/2031	2 524 066.64	70 112.96
30/04/2031	30/07/2031	2 453 953.67	70 112.96
30/07/2031	30/10/2031	2 383 840.71	70 112.96
30/10/2031	30/01/2032	2 313 727.75	70 112.96
30/01/2032	30/04/2032	2 243 614.79	70 112.96
30/04/2032	30/07/2032	2 173 501.83	70 112.96
30/07/2032	29/10/2032	2 103 388.86	70 112.96
29/10/2032	31/01/2033	2 033 275.90	70 112.96
31/01/2033	29/04/2033	1 963 162.94	70 112.96
29/04/2033	29/07/2033	1 893 049.98	70 112.96

29/07/2033	31/10/2033	1 822 937.02	70 112.96
31/10/2033	30/01/2034	1 752 824.05	70 112.96
30/01/2034	28/04/2034	1 682 711.09	70 112.96
28/04/2034	31/07/2034	1 612 598.13	70 112.96
31/07/2034	30/10/2034	1 542 485.17	70 112.96
30/10/2034	30/01/2035	1 472 372.20	70 112.96
30/01/2035	30/04/2035	1 402 259.24	70 112.96
30/04/2035	30/07/2035	1 332 146.28	70 112.96
30/07/2035	30/10/2035	1 262 033.32	70 112.96
30/10/2035	30/01/2036	1 191 920.36	70 112.96
30/01/2036	30/04/2036	1 121 807.39	70 112.96
30/04/2036	30/07/2036	1 051 694.43	70 112.96
30/07/2036	30/10/2036	981 581.47	70 112.96
30/10/2036	30/01/2037	911 468.51	70 112.96
30/01/2037	30/04/2037	841 355.55	70 112.96
30/04/2037	30/07/2037	771 242.58	70 112.96
30/07/2037	30/10/2037	701 129.62	70 112.96
30/10/2037	29/01/2038	631 016.66	70 112.96
29/01/2038	30/04/2038	560 903.70	70 112.96
30/04/2038	30/07/2038	490 790.73	70 112.96
30/07/2038	29/10/2038	420 677.77	70 112.96
29/10/2038	31/01/2039	350 564.81	70 112.96
31/01/2039	29/04/2039	280 451.85	70 112.96
29/04/2039	29/07/2039	210 338.89	70 112.96
29/07/2039	31/10/2039	140 225.92	70 112.96
31/10/2039	30/01/2040	70 112.96	70 112.96

- Taux d'Intérêts : Taux Fixe (trimestriel, base Exact/360)
- Périodicité de Paiement des Intérêts : trimestrielle
- Frais / Commissions : 0.10% du montant du Prêt de refinancement
- Remboursement autorisé à une Date de Paiement d'Intérêts moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché.

Article 3 : Mise en place

La mise en place du Nouveau Prêt est subordonnée aux accords des comités de crédit de la CRCAM Pyrénées Gascogne et de Crédit Agricole CIB. Elle ne pourra prendre place que si les conditions de marché au moment de l'exécution le permettent.

Le Taux Fixe du Nouveau Prêt sera déterminé selon les conditions de marché prévalant au moment de l'envoi de la lettre d'instruction et ne pourra en aucun cas être supérieur à 1.50% (base Exact/360).

Conformément à la demande de La Communauté de Communes du Pays de Nay, les IRA des Tirages et Prêts concernés par le réaménagement sont intégralement prises en compte dans le capital du Nouveau Prêt dont la souscription est soumise au vote de la présente Assemblée.

La Communauté de Communes du Pays de Nay donne pouvoir au Président de procéder à la signature de la lettre d'instruction permettant la mise en place du Nouveau Prêt.

Les conditions financières et l'engagement de la Collectivité à signer le Nouveau Prêt seront arrêtés par écrit dans la lettre d'instruction avant la signature desdites Conventions, auquel cas la révocation de l'engagement susvisé conduira au versement d'une indemnité au profit du Domiciliataire Crédit Agricole CIB.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **DECIDE** de procéder au réaménagement des prêts cités ci-dessus concernant le budget 512 Assainissement collectif,

2. **AUTORISE** le Président
   - à signer les avis de remboursement anticipé définitif des Tirages et Prêts concernés par le réaménagement ;
   - à signer la lettre d'instruction permettant la mise en place du Nouveau Prêt dont les principales caractéristiques sont détaillées à l'article 2 ;
   - à signer le Nouveau Prêt ;
   - à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Communauté de communes du Pays de Nay * 64800 BENEJACQ *

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

vrier 2020

Pays de Nay
Communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 février 2020)

Date de convocation : le 4 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 47
Nombre de délégués présents : 34
Nombre de délégués votants : 38

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 10 février 2020 à 18 heures 30, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	ARRABIE Bernard
ARBEOST	MALLECOT André
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	DEBATY Marie-Joëlle, MOURA Patrick
BALIROS	HOURCQ Jean-Claude
BAUDREIX	
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, LANNETTE Maurice
BEUSTE	
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, SALVAYRE Nathalie
BORDERES	LAULHE Alain
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François
COARRAZE	GARCIA Sylvie, SOUVERBIELLE Jean
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGE Jean
IGON	PRUDHOMME Jean-Yves
LABATMALE	
LAGOS	PETCHOT-BACQUE Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, LEDIN Claudie
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, GIRONDIER Michel, TRIEP-CAPDEVIELLE Monique
PARDIES-PIETAT	CASSOU Michel
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard, MAUHOURAT Jacques, ROFRIGUEZ Pierre, CANTON Marc, ESCALE Francis, PANIAGUA Thomas, VIGNAU Alain, ASSE Christine, CAPERAA-BOURDA Sylvette, SAINT-JOSSE Jean, LAFARGUE Mathieu, VILLACAMPA Martine, CAZET Michel.

Avaient donné pouvoir : RODRIGUEZ Pierre (à RHAUT Jean-Christophe) ; CANTON Marc (à DEBATY Marie-Joëlle), CAPERAA-BOURDA Sylvette (à CASTAIGNAU Serge), SAINT-JOSSE Jean (à SOUVERBIELLE Jean).

Était représenté : *néant*

Secrétaire de séance : Michel CASSOU

Objet : Budget 513 eau - Réaménagement des encours de crédit de la CRCAM Pyrénées Gascogne

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le réaménagement concerne les encours suivants :

- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51092701315 pour un montant de 47 000 EUR, signée le 10/10/2012 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51090853595 pour un montant de 130 000 EUR, signée le 06/07/2012 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51082714327 pour un montant de 600 000 EUR, signée le 02/08/2011 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51065247782 pour un montant de 410 000 EUR, signée le 09/04/2009 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51037992061 pour un montant de 105 000 EUR, signée le 03/08/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51035801072 pour un montant de 110 000 EUR, signée le 09/05/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51032801863 pour un montant de 100 000 EUR, signée le 05/12/2006 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 51019892470 pour un montant de 200 000 EUR, signée le 30/08/2005 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 5102928126 pour un montant de 105 000 EUR, signée le 17/07/2006 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- Résiliation anticipée de la Convention de Crédit 646383 pour un montant de 222 000 EUR, signée le 03/07/2017 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne

Il est proposé de mettre en place un nouveau Prêt entre la CRCAM Pyrénées Gascogne et la Communauté de Communes du Pays de Nay dont l'objet est le refinancement du capital restant dû des 10 (dix) encours repris ci-dessus ainsi que des indemnités de remboursement anticipés associées.

VU :

- la Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques,
- la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,
- la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité notamment les articles L. 2121-22, al. 3° ; art.44 pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans les limites fixées par le conseil Communautaire y compris la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change dans les limites fixées par le conseil Communautaire,
- la Loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, art. 116-1 (6°) pour la réalisation des actes nécessaires relatifs aux décisions mentionnées au III du L. 1618-2 (dérogation au dépôt des fonds libres au Trésor) et sous réserve du L. 2221-5-1,
- la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés et notamment les articles L. 3211-2 art. 18 pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget dans les limites fixées par le conseil communautaire y compris la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change

dans les limites fixées par le conseil communautaire, obligations faites d'informer le conseil des décisions du Président ; pour la réalisation des actes nécessaires relatifs aux décisions mentionnées au III du L. 1618-2 (dérogation au dépôt des fonds libres au Trésor) et au a du L. 2221-5-1 dans les limites fixées par le conseil communautaire, obligations faites d'informer le conseil communautaire des décisions du Président,

- la Circulaire NOR INT/B/89/00071/C du 22 février 1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics,
- la Circulaire NOR INT/B/92/00212/C du 6 août 1992 relative au remboursement anticipé des emprunts des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- la Circulaire NOR INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992 relative aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités locales et aux établissements publics locaux,
- la Circulaires NOR INT/B/99/00195/C et NOR INT/B/0000108/C des 6 septembre 1999 et 15 mai 2000 relatives à la passation des marchés publics de services bancaires et d'investissement,
- la Circulaire NOR LBL/B/03/10032/C du 4 avril 2003 relative aux régimes des délégations de compétences en matière d'emprunt, de trésorerie et d'instruments financiers,
- la Circulaire NOR ECO/R/04/60116/C du 22 septembre 2004 relative aux conditions de dérogation de dépôt des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 4132-21, L. 4133-1, L. 4221-5, L. 4231-7-1, L. 4231-8, L. 4231-8-2 et L. 1413-1,

- la Convention de Crédit 51092701315 pour un montant de 47 000 EUR, signée le 10/10/2012 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51090853595 pour un montant de 130 000 EUR, signée le 06/07/2012 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51082714327 pour un montant de 600 000 EUR, signée le 02/08/2011 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51065247782 pour un montant de 410 000 EUR, signée le 09/04/2009 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51037992061 pour un montant de 105 000 EUR, signée le 03/08/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51035801072 pour un montant de 110 000 EUR, signée le 09/05/2007 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51032801863 pour un montant de 100 000 EUR, signée le 05/12/2006 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 51019892470 pour un montant de 200 000 EUR, signée le 30/08/2005 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 5102928126 pour un montant de 105 000 EUR, signée le 17/07/2006 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne
- la Convention de Crédit 646383 pour un montant de 222 000 EUR, signée le 03/07/2017 - Prêteur : CRCAM Pyrénées Gascogne

- La proposition commerciale liée au réaménagement global de la dette, faite en date du 25/09/2019 et actualisée le 12/12/2019.

La Communauté de Communes du Pays de Nay a demandé au Prêteur CRCAM Pyrénées Gascogne d'étudier un réaménagement de sa dette et plus précisément des 10 contrats d'emprunt visés en objet de la présente délibération.
Il est rappelé que la mise en place d'une telle opération reste soumise aux accords préalables des comités des engagements de la CRCAM Pyrénées Gascogne et du Crédit Agricole CIB.

Article 1er : Principe du réaménagement des crédits visés en objet

Etat de la dette au Crédit Agricole au 31/01/2020, date du réaménagement :

Références du prêt	CRD au 31/01/2020	Prochaine échéance	Périodicité	Taux Client	Type Taux	Montant ICNE*	*IRA financière*	*IRA forfaitaire*	IRA /CRD	Dernière échéance
51019882470	131 292.47 €	10/02/2020	Trimestriel	Taux fixe 3.65(	Fixe	1 091.55 €	- €	41 021.03 €	31%	10/08/2035
51032801863	70 477.06 €	10/03/2020	Trimestriel	Taux fixe 3.98(	Fixe	405.16 €	- €	27 460.82 €	39%	10/12/2036
5102928126	45 773.63 €	05/07/2020	Annuel	Taux fixe 3.75(	Fixe	1 001.30 €	- €	7 449.66 €	16%	05/07/2026
51037992061	53 502.68 €	10/04/2020	Annuel	Taux fixe 4.78(	Fixe	2 102.77 €	- €	11 172.22 €	21%	10/04/2027
51035801072	71 136.06 €	05/06/2020	Annuel	Taux fixe 4.27(	Fixe	2 025.01 €	- €	23 510.33 €	33%	05/06/2032
51065247782	209 152.13 €	15/08/2020	Annuel	Taux fixe 4.58(	Fixe	4 496.89 €	- €	36 400.84 €	17%	15/08/2027
51082714327	317 080.04 €	05/03/2020	Trimestriel	Taux fixe 4.24(	Fixe	2 128.66 €	- €	39 794.82 €	13%	05/09/2026
51090853595	69 953.47 €	18/09/2020	Annuel	Taux fixe 5.22(	Fixe	1 369.34 €	- €	7 960.43 €	11%	18/09/2026
51092701315	22 823.59 €	10/05/2020	Semestriel	Taux fixe 4.74(	Fixe	246.42 €	- €	1 709.30 €	7%	10/11/2024
646383	198 168.41 €	10/04/2020	Trimestriel	Taux fixe 1.69(	Fixe	195.36 €	- €	14 970.23 €	8%	10/07/2037

1- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 10/10/2012 une Convention de Crédit 51092701315 pour un montant initial de 47 000 EUR (quarante-sept mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 10/11/2024
Capital restant dû au 31/01/2020 : 22 823.59 EUR
Taux en cours : 4,74% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 1709.30 EUR pour rembourser ce Crédit.

2- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 06/07/2012 une Convention de Crédit 51090853595 pour un montant initial de 130 000 EUR (cent trente mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 18/09/2026
Capital restant dû au 31/01/2020 : 69 953.47 EUR
Taux en cours : 5,22% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 7 960.43 EUR pour rembourser ce Crédit.

3- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 02/08/2011 une Convention de Crédit 51082714327 pour un montant initial de 600 000 EUR (six cent mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 05/09/2026
Capital restant dû au 31/01/2020 : 317 080.04 EUR
Taux en cours : 4,24% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 39 794.82 EUR pour rembourser ce Crédit.

4- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 09/04/2009 une Convention de Crédit 51065247782 pour un montant initial de 410 000 EUR (quatre cent dix mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 15/08/2027
Capital restant dû au 31/01/2020 : 209 152.13 EUR
Taux en cours : 4,58% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 36 400.84 EUR pour rembourser ce Crédit.

5- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 03/08/2007 une Convention de Crédit 51037992061 pour un montant initial de 105 000 EUR (cent cinq mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 10/04/2027
Capital restant dû au 31/01/2020 : 53 502.68 EUR

Taux en cours : 4,78% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 11 172.22 EUR pour rembourser ce Crédit.

6- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 09/05/2007 une Convention de Crédit 51035801072 pour un montant initial de 110 000 EUR (cent dix mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 05/06/2032
Capital restant dû au 31/01/2020 : 71 136.06 EUR
Taux en cours : 4,27% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 23 510.33 EUR pour rembourser ce Crédit.

7- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 05/12/2006 une Convention de Crédit 51032801863 pour un montant initial de 100 000 EUR (cent mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 10/12/2036
Capital restant dû au 31/01/2020 : 70 477.06 EUR
Taux en cours : 3,98% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 27 460.82 EUR pour rembourser ce Crédit.

8- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 30/08/2005 une Convention de Crédit 51019892470 pour un montant initial de 200 000 EUR (deux cent mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 10/08/2035
Capital restant dû au 31/01/2020 : 131 292.47 EUR
Taux en cours : 3,65% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 41 021.03 EUR pour rembourser ce Crédit.

9- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 17/07/2006 une Convention de Crédit 5102928126 pour un montant initial de 105 000 EUR (cent cinq mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 05/07/2026
Capital restant dû au 31/01/2020 : 45 773.63 EUR
Taux en cours : 3,75% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 7449.66 EUR pour rembourser ce Crédit.

10- La Communauté de Communes du Pays de Nay a conclu le 03/07/2017 une Convention de Crédit 646383 pour un montant initial de 222 000 EUR (deux cent vingt-deux mille euros) avec la CRCAM Pyrénées Gascogne.

En vertu de cette Convention, les conditions de taux du Crédit déterminées par La Communauté de Communes du Pays de Nay sont les suivantes :
Echéance Finale du Crédit : 10/07/2037
Capital restant dû au 31/01/2020 : 198 168.41 EUR
Taux en cours : 1,69% l'an (trimestriel, 30/360)

Compte tenu des conditions de marché en date du 12/12/2019 et selon les termes du contrat, La Communauté de Communes du Pays de Nay devrait s'acquitter d'une Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) d'un montant de 14 970.23 EUR pour rembourser ce Crédit.

Les Indemnités de Réemploi d'un montant total indicatif de 211 449.67 EUR au 31/01/2020 seront, à la demande de L'Emprunteur et en accord avec le Prêteur réintégrées dans le capital du nouveau Prêt de refinancement. Le remboursement et le refinancement du CRD se fera sans mouvement de fonds et après compensation des flux. Les fonds liés au paiement de l'IRA seront réputés versés.

Les intérêts courus non échus dus au titre du remboursement anticipé définitif des Tirages et Prêts concernés par le réaménagement cités ci-dessus, arrêtées au 31/01/2020 seront intégralement payés par l'Emprunteur soit un montant total de 15 062.46 EUR. Le détail de ces intérêts courus non échus sera repris dans les Avis de Remboursement Anticipé Définitif des Tirages et Prêts concernés par le réaménagement qui seront signés par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay.

Article 2 : Souscription d'un nouveau Prêt de refinancement

- Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne
- Domiciliataire : Crédit Agricole CIB
- Montant indicatif (en fonction des IRA totales refinancées et non encore arrêtées à ce stade) : 1 400 809.21 EUR reprenant la somme des CRD des encours refinancés et les Indemnités de Réemploi totales également refinancées
- Durée d'amortissement : 18 ans à compter de la Date du refinancement
- Date indicative du refinancement : 31/01/2020
- Validité de l'autorisation de refinancement : jusqu'au 29/03/2020
- Amortissement du Concours : trimestriel linéaire

Date de Départ	Date de Fin	Capital Restant dû	Amortissement
31/01/2020	30/04/2020	1 400 809.21	19 455.68
30/04/2020	31/07/2020	1 381 353.53	19 455.68
31/07/2020	30/10/2020	1 361 897.84	19 455.68
30/10/2020	29/01/2021	1 342 442.16	19 455.68
29/01/2021	30/04/2021	1 322 986.48	19 455.68
30/04/2021	30/07/2021	1 303 530.79	19 455.68
30/07/2021	29/10/2021	1 284 075.11	19 455.68
29/10/2021	31/01/2022	1 264 619.43	19 455.68
31/01/2022	29/04/2022	1 245 163.74	19 455.68
29/04/2022	29/07/2022	1 225 708.06	19 455.68
29/07/2022	31/10/2022	1 206 252.38	19 455.68
31/10/2022	31/01/2023	1 186 796.69	19 455.68
31/01/2023	28/04/2023	1 167 341.01	19 455.68
28/04/2023	31/07/2023	1 147 885.32	19 455.68
31/07/2023	31/10/2023	1 128 429.64	19 455.68
31/10/2023	31/01/2024	1 108 973.96	19 455.68
31/01/2024	30/04/2024	1 089 518.27	19 455.68
30/04/2024	31/07/2024	1 070 062.59	19 455.68
31/07/2024	31/10/2024	1 050 606.91	19 455.68
31/10/2024	31/01/2025	1 031 151.22	19 455.68
31/01/2025	30/04/2025	1 011 695.54	19 455.68
30/04/2025	31/07/2025	992 239.86	19 455.68

31/07/2025	31/10/2025	972 784.17	19 455.68
31/10/2025	30/01/2026	953 328.49	19 455.68
30/01/2026	30/04/2026	933 872.81	19 455.68
30/04/2026	31/07/2026	914 417.12	19 455.68
31/07/2026	30/10/2026	894 961.44	19 455.68
30/10/2026	29/01/2027	875 505.76	19 455.68
29/01/2027	30/04/2027	856 050.07	19 455.68
30/04/2027	30/07/2027	836 594.39	19 455.68
30/07/2027	29/10/2027	817 138.71	19 455.68
29/10/2027	31/01/2028	797 683.02	19 455.68
31/01/2028	28/04/2028	778 227.34	19 455.68
28/04/2028	31/07/2028	758 771.66	19 455.68
31/07/2028	31/10/2028	739 315.97	19 455.68
31/10/2028	31/01/2029	719 860.29	19 455.68
31/01/2029	30/04/2029	700 404.61	19 455.68
30/04/2029	31/07/2029	680 948.92	19 455.68
31/07/2029	31/10/2029	661 493.24	19 455.68
31/10/2029	31/01/2030	642 037.55	19 455.68
31/01/2030	30/04/2030	622 581.87	19 455.68
30/04/2030	31/07/2030	603 126.19	19 455.68
31/07/2030	31/10/2030	583 670.50	19 455.68
31/10/2030	31/01/2031	564 214.82	19 455.68
31/01/2031	30/04/2031	544 759.14	19 455.68
30/04/2031	31/07/2031	525 303.45	19 455.68
31/07/2031	31/10/2031	505 847.77	19 455.68
31/10/2031	30/01/2032	486 392.09	19 455.68
30/01/2032	30/04/2032	466 936.40	19 455.68
30/04/2032	30/07/2032	447 480.72	19 455.68
30/07/2032	29/10/2032	428 025.04	19 455.68
29/10/2032	31/01/2033	408 569.35	19 455.68
31/01/2033	29/04/2033	389 113.67	19 455.68
29/04/2033	29/07/2033	369 657.99	19 455.68
29/07/2033	31/10/2033	350 202.30	19 455.68
31/10/2033	31/01/2034	330 746.62	19 455.68
31/01/2034	28/04/2034	311 290.94	19 455.68
28/04/2034	31/07/2034	291 835.25	19 455.68
31/07/2034	31/10/2034	272 379.57	19 455.68
31/10/2034	31/01/2035	252 923.89	19 455.68
31/01/2035	30/04/2035	233 468.20	19 455.68
30/04/2035	31/07/2035	214 012.52	19 455.68
31/07/2035	31/10/2035	194 556.83	19 455.68
31/10/2035	31/01/2036	175 101.15	19 455.68
31/01/2036	30/04/2036	155 645.47	19 455.68
30/04/2036	31/07/2036	136 189.78	19 455.68
31/07/2036	31/10/2036	116 734.10	19 455.68

31/10/2036	30/01/2037	97 278.42	19 455.68
30/01/2037	30/04/2037	77 822.73	19 455.68
30/04/2037	31/07/2037	58 367.05	19 455.68
31/07/2037	30/10/2037	38 911.37	19 455.68
30/10/2037	29/01/2038	19 455.68	19 455.68

- Taux d'Intérêts : Taux Fixe (trimestriel, base Exact/360)
- Périodicité de Paiement des Intérêts : trimestrielle
- Frais / Commissions : 0.10% du montant du Prêt de refinancement
- Remboursement autorisé à une Date de Paiement d'Intérêts moyennant éventuellement le paiement d'une indemnité selon conditions de marché.

Article 3 : Mise en place

La mise en place du Nouveau Prêt est subordonnée aux accords des comités de crédit de la CRCAM Pyrénées Gascogne et de Crédit Agricole CIB. Elle ne pourra prendre place que si les conditions de marché au moment de l'exécution le permettent.

Le Taux Fixe du Nouveau Prêt sera déterminé selon les conditions de marché prévalant au moment de l'envoi de la lettre d'instruction et ne pourra en aucun cas être supérieur à 1.40% (base Exact/360).
Conformément à la demande de La Communauté de Communes du Pays de Nay, les IRA des Tirages et Prêts concernés par le réaménagement sont intégralement prises en compte dans le capital du Nouveau Prêt dont la souscription est soumise au vote de la présente Assemblée.

Il est proposé de donner pouvoir au Président de procéder à la signature de la lettre d'instruction permettant la mise en place du Nouveau Prêt.

Les conditions financières et l'engagement de la Collectivité à signer le Nouveau Prêt seront arrêtés par écrit dans la lettre d'instruction avant la signature desdites Conventions, auquel cas la révocation de l'engagement susvisé conduira au versement d'une indemnité au profit du Domiciliataire Crédit Agricole CIB.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

1. **DECIDE** de procéder au réaménagement des prêts cités ci-dessus concernant le budget 513 Eau,

2. **AUTORISE** le Président
   - à signer les avis de remboursement anticipé définitif des Tirages et Prêts concernés par le réaménagement ;
   - à signer la lettre d'instruction permettant la mise en place du Nouveau Prêt dont les principales caractéristiques sont détaillées à l'article 2 ;
   - à signer le Nouveau Prêt ;
   - à signer tout document intervenant en application de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Communauté de communes [illegible] * 64600 BENEJACQ *

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 17/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/02/2020

rier 2020